

**Russel Bouchard**

Mémoire adressé  
à la commission parlementaire  
siégeant sur *l'Approche*  
*commune*  
en janvier 2003

Chik8timitch  
Saguenay

Comprenons que la pensée est tout sauf un absolu dans les vérités qu'elle débusque, définit et transporte. Mais convenons tout autant que ceux qui réclament la justice, la liberté, la fraternité et la vérité, seront toujours perçus comme des anarchistes par ceux qui en limitent l'accès pour satisfaire leurs passions.

R.B.

# Contenu

## [En guise d'avant-propos](#)

### *Mémoire*

[Le refus de l'intolérance](#)  
[Le refus de l'injustice](#)  
[Le refus de l'exclusion](#)  
[Le refus de disparaître](#)

## [Recommandations](#)

### *Annexes*

*Annexe 1:* [Liberté surveillée](#)  
*Annexe 2:* [Le traité Québec-Ilnutsh, un déni de démocratie !](#)  
*Annexe 3 :* [Le traité Québec-Ilnutsh : une nouvelle manière de penser](#)  
*Annexe 4:* [Les deux chevilles rouillées de l'édifice constitutionnel canadien](#)  
*Annexe 5:* [Lettre de Russel Bouchard à Louis Bernard, 12 novembre 2002](#)  
*Annexe 6:* [Le terrain de golf des Ilnutsh et le pot-au-feu saguenéen de Michel Vastel](#)  
*Annexe 7:* [Lettre de Russel Bouchard à Michel Vastel, 20 novembre 2002](#)  
*Annexe 8:* [Lettre de Louis Bernard à Russel Bouchard, 21 novembre 2002](#)  
*Annexe 9:* [Lettre de Russel Bouchard à Louis Bernard, 25 novembre 2002](#)

# En guise d'avant-propos

[Retour à la table des matières](#)

Sur le plan de l'aménagement du territoire, le Québec est une société de l'Ancien régime. Le politique, toute tendance confondue, le gère comme s'il eut été d'une intendance –Bigot !- entre les colonies de l'arrière-pays (les régions) et une quelconque Métropole qu'il leur faut soutenir, enrichir, gaver, servir sans égard aux besoins et aux rêves de la périphérie. Après 450 ans d'histoire, aucune reconnaissance des régions qui le forment comme un squelette essentiel au maintien du muscle et qui le personnifient. Tout ce qu'il est, tout ce qu'il produit doit rentrer dans les coffres de la Capitale et servir à alimenter sa métropole. Cette manière de faire passablement archaïque relève du Moyen-Âge et est un véritable suicide collectif Et je ne connais pas de pays au monde qui ait réussi à survivre en entretenant des colonies à l'intérieur de ses propres frontières. Impossible pour quiconque d'aspirer à la liberté si c'est pour qu'elle n'éclaire qu'un petit nombre.

Russel Bouchard  
1er février 2000

Mémoire adressé à la commission parlementaire siégeant  
sur l'Approche commune en janvier 2003

## Le refus de l'intolérance

L'humanité est régie par deux ordres de loi : la loi de nature, qui impose ses nécessités à tous les êtres vivants ; et la loi des humains qui repose sur un principe fondamental relevant de l'absolu : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais qu'on te fit ». Ce principe embrasse tous les autres : c'est celui de la tolérance.  
R.B.

[Retour à la table des matières](#)

Depuis 1995, et surtout depuis le mois de juillet 2000, depuis que j'ai entrepris, en bon citoyen, de contester votre projet politique (l'Approche commune) par les voies démocratiques requises, il s'est dit beaucoup de mal à mon sujet et sur le dos de ceux et celles qui m'accompagnent. Sans jamais faire l'effort d'une démonstration pour appuyer ses injures diffamantes, un activiste ilnut de Maliothénam, a associé ma démarche à celle de Hitler ; sans se dissocier d'un tel propos et sans jamais faillir à cette tâche, plusieurs leaders autochtones l'ont accompagné dans cette voie indigne en y ajoutant les insultes de raciste, de fasciste, de démagogue ; et un ancien négociateur ilnut, auteur du livre, Capteur de rêves, a ajouté sa voix à ce concert d'épithètes en allant même jusqu'à m'accuser d'avoir souillé la mémoire de ma mère, l'auteure de mes jours, une métisse montagnaise.

De quelle manière me faut-il présenter l'objet de ma contestation citoyenne devant un tel concert d'injures, devant des politiques investis des pleins pouvoirs et devant des fonctionnaires québécois qui, par le biais d'une exposition gouvernementale organisée par l'État pour promouvoir le 25e anniversaire de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, ont placardé mon nom et ma photo pendant tout le mois de décembre de l'année 2000 (voir l'Annexe 1), dans le hall d'entrée de la bibliothèque municipale de Chicoutimi, comme raciste de l'année, comme l'ennemi public numéro un des Inutsh et du gouvernement du Québec ? Une abomination ! Un non-sens ! Une campagne de dénigrement systématique, une intolérance qui jette un lourd discrédit sur ceux et celles qui s'y sont prêtés et sur l'État qui les a appuyés.

Dans ce contexte bien peu propice à une réflexion sereine sur la fraternité, que faut-il répondre officiellement à ces cris délirants devant cette commission parlementaire levée, soi-disant, pour trouver une solution durable au dossier « autochtone » (sic) ; un problème récurrent, amplifié par l'incompréhension, par la médiocrité, par la mesquinerie, par les passions, et par l'ignorance des délégués et des institutions soutenus par vos instances parlementaires ? Que faut-il dire et soumettre à ces mandataires investis d'un pouvoir de représentation, à cette commission parlementaire et à tout ce beau monde qui ont encouragé la tyrannie, l'obscurantisme, le mensonge, le préjugé et l'intolérance, qui ont soutenu de tous leurs pouvoirs ces hurlements frénétiques et cette cabale indigne menée à l'encontre de ceux et celles qui, comme moi, les ont questionnés, les ont obligés à se mettre à découvert, et ont rudoyé leur projet politique ? Que faut-il leur dire ?

Ce contentieux marque cette époque. Son importance pour la survie des communautés fondatrices des régions impliquées —« autochtones canadiens-français » comme « autochtones ilnutsh »— et l'amour indéfectible que je porte envers ma première patrie, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, m'obligent à mettre de côté ma méfiance à votre endroit et à mépriser ce linceul d'outrages que vous, nos représentants élus, avez déposé sur mon nom, sur mon engagement citoyen et sur ma mémoire. Parce que j'aime ce « pays intime », son histoire qui coule dans mes veines et le peuple qui l'agit ; parce que j'ai toujours foi en son avenir malgré la trahison et le dérèglement du pouvoir central, à Québec ; parce que la route qu'il nous faut parcourir ensemble pour le sortir de cette ornière historique, que vous avez creusée de votre mépris et de votre incompétence, est encore longue ; parce que les défis présents exigent de chacun de Nous l'oubli de soi ; parce que Nous sommes liés indubitablement pour le meilleur et pour le pire ; et parce qu'il Nous incombe d'établir un climat d'ouverture qui ne se peut établir sans une reconnaissance mutuelle, j'accepte donc de déposer devant cette commission parlementaire aux relents coloniaux, le carnet de mes récriminations et le fruit de mes espérances et doléances eu égard à cette Approche commune qui, ne vous en déplaise, n'a de commune que le nom.

Mémoire adressé à la commission parlementaire siégeant  
sur l'Approche commune en janvier 2003

## Le refus de l'injustice

---

Se battre pour la liberté contre quelque chose, contre  
l'injustice, contre quelqu'un qui heurte sa morale et sa  
conscience, est déjà le fait de la liberté. L'acceptation sans  
combattre est le fait de la servitude.  
R.B.

[Retour à la table des matières](#)

La main tendue est un geste illusoire si l'autre refuse d'y joindre la sienne ! Impossible pour Nous, les « autochtones canadiens-français » et les « allochtones » du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord qui se sont associés par le fait d'histoire ou par choix à nos combats pour la survie et la survivance ; impossible pour Nous dis-je, les régionaux laissés-pour-compte dans cette entente inique, d'y voir une fin souhaitée et souhaitable, sans se voir attribuer une chaise à la table des négociations, la quatrième chaise, la chaise manquante, la chaise qui confirme notre existence collective et qui Nous reconnaît pleinement en tant que partie prenante dans ce projet de Traité.

Tel que conçue, cette entreprise, titrée Approche commune, porte en elle le germe de la division, du rejet, du racisme, de la xénophobie et des malheurs que ces plaies de l'humanité ne manquent jamais de transporter avec elles. J'ai beau creuser, chercher, questionner, prier Dieu et Manitou, il me semble que ceux et

celles qui l'ont engendrée et qui tentent de la rendre à bon port envers et contre tous, n'ont pas compris les ressorts des lois de la nature humaine qu'ils ont sollicités en se faisant les prosélytes et les propagateurs de cette entente, et qu'ils ont négligé la puissance de la mécanique qu'ils ont activée dans un mouvement perpétuel. Peu importe la raison, peu importe le prétexte invoqué, fut-il celui de corriger une injustice historique pour les uns ; dès lors que l'État provincial et l'État fédéral s'associent ensemble pour reconnaître officiellement, d'une part, une communauté ethno-culturelle vivant dans une paix relative sur un territoire donné depuis plus de trois siècles, se créent, d'autre part, une tension extrême, un déséquilibre sociétal impossible à vivre, une force vive qui ne peuvent être désamorçés et corrigés que par la reconnaissance de l'autre vivant sur ce même territoire.

Si vous, qui siégez à cette commission, n'avez pas encore compris que le sort des deux communautés ethno-culturelles fondatrices qui partagent ce même territoire régional sont liées par le fait d'histoire, pour le meilleur et pour le pire, et qu'elles sont comme les deux racines maîtresses d'un même tronc qui ne peut survivre à l'ablation de l'une ou de l'autre ; si vous n'avez pas encore compris que reconnaître le titre « aborigène » à une communauté ethnique particulière vivant sur un territoire donné lui confère des droits et des prérogatives discrétionnaires incontournables et inaliénables sur ce territoire ; si vous n'avez pas encore compris que les droits individuels ne valent qu'en fonction des droits collectifs ; si vous n'avez pas encore compris que reconnaître ces dits droits aux uns sans les reconnaître aux autres, qui partagent ce même territoire, est une négation de facto de leur existence ; si vous n'avez pas encore compris que la paix est une conséquence directe de la justice, de la liberté et de la dignité humaine ; et si votre commission parlementaire n'est pas ouverte à cette reconnaissance mutuelle et inclusive, c'est qu'elle n'est pas à l'écoute des besoins des gens qui s'y présentent, c'est qu'elle n'a pas la compétence requise pour mener un dossier d'une telle importance à bon port, c'est qu'elle n'a aucune moralité et qu'elle ne s'indispose pas de contrevenir aux articles 1er, 15 et 36 de la loi constitutionnelle de 1982, ces articles sensés protéger chaque citoyen et chaque collectivité de la tyrannie de l'État ; c'est que nous perdons notre temps et nous adonnons à une mascarade indigne des responsabilités qui vous incombent...

Mémoire adressé à la commission parlementaire siégeant  
sur l'Approche commune en janvier 2003

## Le refus de l'exclusion

---

La culture est, entre autres, la somme de toutes les influences extérieures qu'elle a reçues. Prétendre le contraire, conduit non seulement à la ruine de cette culture, mais aux pires excès et aux crimes qui créent celui de l'intolérance.

R. B. Journal intime

[Retour à la table des matières](#)

Dans ce projet de Traité, on ne peut être plus clair : au détriment d'un quatrième, trois partenaires s'entendent et se reconnaissent des droits et prérogatives exclusifs et partagés sur la propriété du territoire, l'exploitation de ses ressources et le contrôle des populations qui y vivent : 1) « le gouvernement du Canada » ; 2) « le gouvernement du Québec » ; et 3) « les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan » dont le ci-devant négociateur en chef menace de plonger le pays dans « une situation de crise » s'il n'obtient pas ce qu'il prétend être son dû. Pour ce qui est des populations rabaisées à la contre nature... d'allochtones <sup>1</sup> (sic !) bien qu'elles constituent environ 98% des humains vivant sur les territoires tout aussi ancestraux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, aucune men-

---

<sup>1</sup> *Allochtone* : Qui provient d'un endroit différent. Contraire d'autochtone. Cf., *Le Petit Robert*, 1993, p. 68.

tion, aucune reconnaissance, aucune référence à leur présence dans l'Histoire de ce « pays » qui est également le leur, aucune reconnaissance du « besoin de rattrapage socio-économique » comme on le prévoit pour les Inuit à l'attendu numéro 10 de L'Approche commune, page 6. Bref, aucun respect ! Mépris total ! Néant !

C'est là tout le fond du problème : dans ce Traité, Nous n'existons pas !...

L'objectif souverain de ce combat, c'est donc le refus de l'exclusion (voir l'Annexe 2), la redécouverte et la reconnaissance du Nous, le Nous collectif ; c'est de prendre individuellement conscience que Nous appartenons à une Terre commune, ce « pays intime » qui Nous vient d'un passé auquel sont associés en une même quête les souffrances et les rêves de nos ancêtres et de nos parents ; c'est de prendre conscience que Nous sommes —citoyens de Mashteuiatsh, comme citoyens d'Alma, de Saguenay et de L'Anse-Saint-Jean— irrémédiablement soudés les uns aux autres par une histoire, par des valeurs, par une langue d'usage, le français qui tire sa richesse et sa personnalité de la langue montagnaise, et par une mémoire qui tire sa sève du même terreau. L'objectif, c'est encore et aussi de répandre l'idée que Nous sommes engagés à parts égales, l'un par rapport à l'autre, dans des défis qui Nous confrontent face à un avenir incertain et qui Nous associent dans la quête d'un rêve commun.

Voilà où se trouve l'intérêt réel et la seule issue souhaitable de cette lutte : faire renaître le sens commun, redessiner les contours d'une solidarité régionale, reconnaître la valeur constructive de chaque individu à travers l'intérêt collectif. Faire ressortir, du débat, cette loi naturelle voulant que dans la société humaine l'intérêt des individus se trouve toujours dans l'intérêt commun ; et que la justice pour soi n'est possible que dans la mesure où chacun s'emploie à l'assurer aux autres.

Si l'un de Nous, pour quelque raison que ce soit, dans son combat pour l'émancipation et le bonheur des siens, entend écarter, de ce « pays intime », une seule personne ; et s'il y réussit, c'est que Nous avons collectivement et individuellement échoué sur le vrai fond des choses. C'est que ce quiproquo déchirant n'aurait jamais dû quitter le néant. C'est que les 278 279 « êtres humains » de ce « pays intime » ont perdu la lutte pour la survivance et la reconnaissance de leurs droits fondamentaux. C'est qu'ils ont perdu la lutte pour le respect, la dignité et la justice qui ne se peuvent concevoir sans un respect mutuel des besoins de chaque individu et de leur juste place dans l'ensemble ; sans une quête de liberté elle-même conditionnelle à celle de la vérité toute simple ; sans la restauration de la mission sacrée des institutions qui ne doivent leur raison d'être et ne peuvent justifier leur existence que pour le service qu'elles ont à offrir à la communauté régionale et aux citoyens qui la constituent.

Mémoire adressé à la commission parlementaire siégeant  
sur l'Approche commune en janvier 2003

## Le refus de disparaître

---

« Des peuplades de l'Orénoque n'existent plus ; il n'est resté de leur dialecte qu'une dizaine de mots prononcés dans la cime des arbres par des perroquets redevenus libres, comme la grive d'Agrippine gazouillait des mots grecs sur les balustrades des palais de Rome. Tel sera tôt ou tard le sort de nos jargons modernes, débris du grec et du latin ».

Chateaubriand, Mémoires d'Outre-Tombe

[Retour à la table des matières](#)

Cela dit, à voir l'acharnement et l'entêtement que mettent les politiques de ce pays dans la conclusion de ce Traité aussi injuste qu'insensé, malgré la réprobation citoyenne quasi générale au sein des régions directement impliquées, je comprends aussi qu'il est un temps pour évaluer le degré de sa propre impuissance face à un système complètement déphasé qui défie le bon sens avec tous les leviers qui lui sont confiés par la démocratie, d'un système qui souille sa propre morale en oubliant qu'elle est l'assise de sa propre continuité, d'un système dérégulé qui s'est engagé contre nature au-delà de ce que permet la tolérance du peuple. La suite ne m'appartient donc pas en propre : elle relève de l'éveil et de l'engagement de chacun des citoyens —toutes qualités et toutes origines confondues ; des citoyens qui doivent cesser de s'en remettre aux autres pour libérer l'histoire de ses entraves et pour construire la société qu'ils entendent léguer à la postérité par leur mérite et à force d'engagement.

D'autre part, jusqu'à maintenant, dans tous les discours et toutes les sorties publiques où se sont manifestés les chefs et négociateurs ilnutsh, il a toujours été question des besoins de la communauté ilnut, de leurs souffrances et de leur vision des choses, ce qui est un point de vue ; jamais il ne leur est venu à l'idée de Nous tendre leurs oreilles et Nous demander pourquoi Nous voyons leur projet d'un oeil différent ? pourquoi ce Traité constitue une menace à nos yeux ? pourquoi Nous le rejetons dans la forme imposée ? Leur est-il seulement venu à l'esprit que Nous ne pouvons accepter que dans cette maison commune, la nôtre que nous reconnaissons être aussi la leur au même titre d'héritiers de l'Histoire, de cooccupants et de copropriétaires ; leur est-il seulement venu à l'esprit dis-je, qu'ils s'activent à monter un banquet où il n'y a que trois chaises dans une table devant en compter quatre : celle du gouvernement fédéral, celle du gouvernement québécois, et la leur. Où est la nôtre, enfants et héritiers au même titre de ce pays intime ?!

Que ces chefs ilnutsh, qui plaident au nom de leurs communautés, et que ces négociateurs de Québec et d'Ottawa, qui parlementent en notre nom sans se soucier de nos propres points de vue, se le disent une fois pour toutes : Nous sommes, Nous aussi, Saguenéens, Jeannois et Nordcôtiers, de l'esprit, de la sève et de la couleur de cette Terre sacrée ; et Nous n'accepterons jamais d'en être déposés ou écartés un tant soit peu par un Traité conclu sans Nous, un Traité qui Nous diminuerait à nos yeux, aux yeux de tous et aux yeux de la Loi (voir l'Annexe 3). Cette Terre n'est à personne en particulier : elle est à l'Esprit qui l'a prêtée à ceux et celles qui y ont vécu et l'ont nourrie de leurs labeurs, de leur amour et de leur espérance, à ceux et celles qui y vivent dans ce même Esprit, et à ceux et celles qui entendent y mourir.

Voilà le fond de ma pensée, voilà le fruit de mes engagements ! Et celui qui m'attribue un autre message, une autre intention, est carrément en dehors de la réalité me concernant...

Russel Bouchard

Mémoire adressé à la commission parlementaire siégeant  
sur l'Approche commune en janvier 2003

## Recommandations \*

---

[Retour à la table des matières](#)

1- Rétablir la vérité historique en ce qui concerne l'histoire du peuplement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord ;

2- Reconnaître que le Saguenay–Lac-Saint-Jean est formée de trois collectivités qui sont : 1- les « autochtones canadiens-français » ; 2- les « autochtones ilnuds » 3- et les « allochtones » ;

3- Ajouter un quatrième chaise à la table de négociations, pour permettre aux collectivités « autochtones canadiennes-françaises » et « allochtones » de prendre part pleinement aux négociations et de se définir une voix collective, seule garantie des droits individuels ;

4- Reprendre les négociations en tenant compte et en reconnaissant, cette fois-ci, les besoins de la communauté régionale et les besoins spécifiques de chacune des trois collectivités ethno-culturelles qui la forment ;

5- Reconnaître en préambule que les territoires impliqués et leurs ressources appartiennent aux collectivités et aux gens vivant sur ces territoires et qu'ils doivent servir, d'abord, à leur développement, à leur bien être et à leur bonheur ;

6- Soumettre chacun des projets de traité à l'épreuve d'un référendum universel ouvert aux électeurs de chaque territoire impliqué, et s'engager de part et d'autre à en respecter le verdict sur la base du 50% plus un.

---

\* Chacune de ces recommandations a fait l'objet d'un développement particulier dans un opuscule de l'auteur, appelé à sortir d'ici peu, et titré : Le Saguenay-Lac-Saint-Jean (et la Côte-Nord) « Notre Terre à Nous Aussi », à compte d'auteur, 1er trimestre 2003, 94 pages. Il sera déposé à la Commission parlementaire appelée à siéger à compter du 21 janvier 2003 sur ladite question de l'Approche commune.

# Annexe 1

---

## Liberté surveillée! \*

« Si notre idéal ne nous inspire pas le sacrifice de notre vie, il n'est pas digne que nous nous contraignions à le propager ou à l'imposer aux autres. »

Angel Ganivet (1862-1898)

Chicoutimi, le 7 décembre 2000

Monsieur Girard,

[Retour à la table des matières](#)

Je suis passé par la bibliothèque municipale de Chicoutimi, hier, et j'ai eu l'occasion de voir (et de photographier) le kiosque que vous avez monté dans le hall d'entrée, pour promouvoir la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Je tiens à vous faire savoir que j'ai été particulièrement choqué, heurté, par le message qui ressort de l'habile montage que vous avez fait sur un panneau à partir de trois articles de journaux mettant en relation et en opposition une lettre ouverte du chef de Mashteuiatsh adressée à mon endroit et publiée dans Pieuakami Inutsh du 21 août 2000 (sous le titre «Approche Commune, le chef Clifford Moar répond à l'historien Russeli Bouehard»), un article paru dans le

---

\* Celle lettre ouverte a été adressée à M. Claude Girard, Représentant régional de la Commission des Droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, en réaction à l'utilisation abusive de mon nom dans une promotion de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, tenue à la bibliothèque municipale de Chicoutimi au cours de la semaine du 1er décembre 2000.

Journal de Québec du 18 septembre 2000 (sous le titre «C'EST L'OUVERTURE A LA GUERRE CIVILE -L'historien Russel Bouchard») où j'évoque le danger de la violence si ce projet se concrétise, et une troisième coupure de journal causant de la montée de la pauvreté. Le jeu d'associations est criant, voire même subliminal : il (M. Moar) est l'opprimé, le démuné, celui que dit vouloir protéger la Charte ; et je suis le méchant, celui qui le menace, celui qui veut le maintenir dans la pauvreté bref, celui que dit vouloir combattre la Charte. C'est la lecture que j'en fais, et c'est la lecture qu'en ont fait d'entrée de jeu ceux et celles qui m'ont informé de l'affaire. Et il n'y a aucun autre article de journal sur votre panneau pour diluer le regard, atténuer cette horrible impression t Que ces trois pièces choisies qui me présentent, moi, Russel Bouchard, l'honnête citoyen, un homme profondément engagé dans ma communauté, comme l'exemple type de l'intolérance au Québec, un mécréant, un raciste de la pire espèce, un fasciste, un fauteur de troubles qui prône la violence —ce que je ne suis évidemment pas et ce que je répudie de tout mon être t Je suis absolument consterné et me sens profondément humilié t!!

Monsieur, vous dire à quel point je suis outré de votre inconduite, de cette manière insidieuse et diffamante d'utiliser mon engagement politique et ma pensée souveraine, de cette manière outrageante de déformer mon message et les vérités que je défends, ne se peut pas En m'attribuant, par un adroit montage de gros titres de journaux qui captent le seul regard dès qu'on entre dans votre kiosque, ce profil d'activiste répugnant —qui est totalement le contraire de ma démarche citoyenne et du combat que je livre justement depuis plus d'un quart de siècle pour promouvoir la liberté, la justice et la fraternité chez nous—, vous contrenez justement aux articles 3,4 et 11 de ladite Charte québécoise, disant que (art. 3) « Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association »; que (art. 4) « Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation » ; et que (art. 11) « Nul ne peut diffuser, publier ou exposer en public un avis, un symbole ou un signe comportant discrimination ni donner une autorisation à cet effet ».

Vous comprendrez que dans de telles circonstances et dans un tel contexte où je m'oppose depuis tant de mois au projet de traité concocté dans notre dos par le gouvernement du Québec et les Inutsh —un traité que je juge raciste soit dit en passant, discriminatoire à l'endroit de la collectivité blanche de ma région, et porteur de troubles—j'y vois là matière à vous demander, dans un premier temps, des explications pour justifier cette campagne de désinformation politique et de salissage qui heurte justement l'esprit et la lettre de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec dont vous vantez les mérites dans nos bibliothèques publiques ces jours-ci. Si vous vouliez susciter des réactions en agissant de la sorte, sentez-vous comblé car je ne suis vraiment pas le seul que vous avez heurté ! Le parallèle que vous établissez est d'autant plus boiteux, qu'il utilise un combat d'idées mettant en cause deux visions diamétralement opposées de la reconnaissance de droits collectifs référant aux articles 15 et 35 de la Loi Constitutionnelle canadienne, un débat déjà périlleux et particulièrement explosif que vous soumettez au regard inopportun de la Charte des droits de la personne du Québec qui, comme son nom l'indique, réfère aux droits individuels...

Et j'ajouterai que de la manière dont vous livrez votre message à Chicoutimi, dans cette ville où je vis depuis toujours et où ma réputation, gagnée à force d'engagement et de conviction, m'est un bien plus précieux que la vie, vous avez contrevenu au code d'éthique qui régit vos charges et fonctions publiques, vous avez usurpé votre « obligation de neutralité » et votre « droit de réserve », <sup>2</sup> vous témoignez de beaucoup d'intolérance, vous répandez — en me citant en exemple sur la place publique — le mépris des gens en fonction des idées qu'ils défendent, vous m'exposez à l'opprobre et à la moquerie de ma communauté, vous traînez dans la boue l'image et le nom de ceux qui ne pensent pas comme vous, le nom de ceux qui ne pensent pas comme votre employeur (se trouvant justement le promoteur du traité titré Approche commune), le nom de ceux qui s'opposent à des politiques déviantes et racistes curieusement défendues par le système que vous représentez.

Mais que savez-vous au juste de moi pour vous adonner à de tels jugements et à de tels outrages, pour vous permettre de telles libertés à mes dépens ? Je ne vous connais pas, je ne me souviens pas vous avoir déjà parlé et j'ignore encore si votre geste est soit le fruit d'une malveillance, soit celui d'une erreur de jugement, soit la réponse à une commande de vos patrons qui ont tout intérêt à me démoniser dans cette affaire de traité ? Mais quoiqu'il en soit, le mal est fait en ce qui me concerne. Des centaines de gens ont vu et l'impair est trop grave pour ne pas y opposer une réplique nette et vibrante, pour ne pas le dénoncer avec toute la force de mon être auprès des instances sensées protéger ma vie privée et ma réputation contre les abus d'un système qui s'est dégénéré au point où il ne voit plus le mal qu'il crée autour de lui.

Certes, je vous reconnais le droit sacré d'avoir des opinions personnelles et je suis même prêt à en débattre avec vous pour les éprouver, pour tenter d'en faire ressortir le bon et l'erreur, je vous reconnais le droit de penser tout le mal ou tout le bien de ma personne et de mes engagements, je vous reconnais le droit de privilégier une option politique plutôt qu'une autre. Mais je vous rappelle, Monsieur Girard, que vous êtes explicitement tenu de ne pas exprimer ceci et cela dans le cadre de vos fonctions, je vous rappelle que vous ne pouvez faire de propagande politique et que vous ne pouvez vous servir des deniers publics et des puissantes tribunes que nous vous confions pour les exposer et les propager avec force ruse. Lorsqu'un « pays » est rendu à ce niveau d'intolérance, à ce degré de partisanerie, c'est que le mensonge a été élevé au niveau de vertu d'État, c'est que la répression a pris des formes vilaines et subtiles et qu'elle est devenue le moyen que s'offre le régime pour se maintenir au pouvoir, c'est que la liberté a cessé d'être un acquis et se présente désormais comme un projet, un but à atteindre, ce genre de buts qui motivent justement tous mes engagements et canalisent l'essentiel de mes énergies. Et tout cela a été fait sous le couvert de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, une loi suprême je vous le répète, sous prétexte de promouvoir les libertés fondamentales d'un « pays » qu'on dit en devenir !!! Vous m'en voyez réellement navré !...

---

<sup>2</sup> *Loi sur la fonction publique : « L'obligation de neutralité lie le fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. L'obligation de réserve s'applique tant dans la vie privée du fonctionnaire que dans sa vie professionnelle. »*

Cela dit, souffrez encore que je vous dise enfin qu'il m'est mille fois préférable d'avoir tous ces ennemis qu'on m'attribue, à tort ou à raison, que de n'être rien du tout. Car envers et contre tous, je suis encore et pour toujours,

Russel Bouchard  
Citoyen et historien  
Pays du Saguenay—Lac-Saint-Jean

C.C. Mme Renée Lescop, Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec, Montréal, télécopie 514-864-9270.

M.Louis Jalbert, Bibliothèque municipale de Chicoutimi

M.André Harvey, député fédéral de Chicoutimi

Mme Adrienne Clarkson, gouverneur-général du Canada -

M.Réjean Beaulieu, Syndicat des employés de la Fonction publique

## Annexe 2

---

### Le traité Québec — Innutsh, un déni de démocratie ! \*

Qu'est-ce qu'un pays, si ce n'est une communion d'individus qui partagent une histoire commune (donc un passé), un territoire commun (donc un présent), et un idéal commun -(donc un avenir); si ce n'est l'unicité dans le combat pour la survivance; si ce n'est la reconnaissance de la contribution de l'autre à la personnalisation de l'espace communale, la nation ? Quelqu'un de mon pays qui me dit que je suis étranger au sien, me dit que je ne suis pas, m'exclut, m'interdit l'accès à ma mémoire, m'extirpe de mon présent et me ferme à mon futur.

R.B.

[Retour à la table des matières](#)

Sous la combine insane de quelques hauts fonctionnaires et des élus qui n'ont jamais reçu mandat du peuple du Saguenay—Lac-Saint-Jean, et par la perfidie de son gouvernement provincial qui a perdu toute moralité et toute légitimité à gouverner, notre peuple a été dépouillé de son pays, banni de ses terres comme le dernier des mécréants, violé dans sa souveraineté. Par ce traité -abusivement titré « Approche Commune », il est important de le répéter, la qualité de citoyen, où qu'on se trouve sur les territoires du Saguenay—Lac-Saint et de la Côte-Nord, sera désormais un privilège attribué ou retiré en vertu de la loi du sang et de

---

\* Profession de foi envers mon pays, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, prononcée à la conférence de presse tenue le 2 mai 2002, à la Maison d'Accueil, rue Racine à Chicoutimi.

l'hérédité raciale, selon qu'on soit de la « première nation » et statué aborigène, selon qu'on appartienne à une nation de seconde zone sans aucun pouvoir de représentation sur le « pays ».

Malgré cette dérive aussi méprisable que funeste, en ce qui me concerne et pour que l'histoire puisse témoigner de mon refus, je réitère solennellement que le territoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean, notre pays, appartient à tous ceux et celles qui l'habitent, qu'il est un et indivisible et qu'il ne saurait être question de laisser à des tiers le droit de se l'approprier, le droit de décider sans notre accord majoritaire ce qui est bon et souhaitable pour nous et pour l'ensemble. Passer outre à ce principe fondamental, est un geste grave et conséquent, un geste délibéré et étudié qui interpelle la moralité et met en cause la compétence à légiférer des gouvernements concernés bafoue la première loi naturelle voulant que tous les hommes naissent égaux en droit, qu'ils ont droit à la liberté et qu'ils peuvent aspirer au bonheur ; et méprise la première loi sociale qui garantit à tous les membres de notre communauté le droit et les moyens d'exister. Passer outre à ce principe, est plus bêtement mettre en place les conditions qui créent les malheurs des peuples, les conditions qui construisent la souffrance des gens, les conditions qui allument les brasiers de la révolte et les bûchers de la tyrannie.

Je dis aussi que ceux qui me dépouillent de mon pays —avec la complicité de 4000 d'entre nous qui auront à décider par référendum de se désolidariser de l'ensemble, alors que je n'y suis pas convié (!)—, doivent savoir et comprendre que je refuse le traité concocté par le Gouvernement du Québec et les chefs Inuits, et que je ne saurai ni reconnaître ni valider le résultat de ce plébiscite auquel est conviée, seule, la communauté amérindienne :

Primo, parce qu'il a été comploté par quelques initiés dans l'obscurité, qu'il est l'aboutissement d'une série de gestes antidémocratiques, et que son acceptation —ou son refus— n'est pas soumis à un processus de consultation populaire universelle ; Secundo, parce qu'il vise à graver dans la Constitution canadienne des droits et privilèges octroyés à un segment de notre population (4000 personnes) sur la base de l'hérédité, ce qui en fait un traité raciste, injuste, inéquitable, méprisant, discriminatoire et avilissant pour les 278 000 citoyens de mon «pays», le Saguenay—Lac-Saint-Jean; Tertio, parce qu'il fait table rase de la mémoire de tout un peuple, et qu'il est l'aboutissement d'une histoire mercenaire, adultérée, faussée, embrigadée au profit d'un projet équivoque qui n'a rien à voir avec celui de la connaissance et de la vérité ; Quarto, parce qu'il m'enferme dans un présent sur lequel je n'ai plus d'emprise, qu'il me coupe de mon avenir, qu'il est un net recul pour l'ensemble de notre société Quinto, parce que je suis convaincu qu'il ne saurait y avoir de paix à long terme là où la justice n'est pas souveraine, là où la loi du sang prévaut sur les considérations humaines ; Sexto, parce qu'il exclut au lieu d'inclure, qu'il nie l'existence du peuple du Saguenay—Lac-Saint-Jean et qu'il signe l'arrêt de mort de ma collectivité déjà menacée et rendue incapable de réagir convenablement aux pires agressions.

Voilà pourquoi ce traité est mauvais et aurait dû être rejeté dans sa totalité au premier abord !

Et j'insiste encore une fois sur ce point pour m'assurer que ma pensée ne soit pas déviée par ceux qui en font métier: bien que je respecte le désir légitime de certains des nôtres à se proclamer Inutsh et de réclamer une reconnaissance

ancestrale qui puisse leur permettre de s'épanouir au sein de notre collectivité, il m'est absolument impossible de leur reconnaître le droit de construire leur liberté et leur prospérité sur la base de mon asservissement et de ma déchéance, de se soustraire à leurs devoirs envers l'ensemble sous quelque prétexte que ce soit, bref, de m'exclure de la terre de mes aïeux!

Cela étant, pour avoir commis ce geste odieux au mépris de la démocratie, pour avoir engagé sciemment le peuple du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans un processus de désintégration qui lui sera fatal, pour avoir ainsi concédé notre pays notre terre sans en avoir reçu le mandat express du peuple par les canaux démocratiques habituels, le Gouvernement du Québec, a commis le geste le plus grave et le plus répréhensible qui soit donné de faire à un gouvernement :

ayant utilisé et détourné à mauvais escient les institutions de l'État Québécois, ayant intrigué pour dépouiller une collectivité particulière de sa terre natale et la conduire à sa déchéance assurée, ce gouvernement a, de fait, trahi l'objet premier de sa mission qui est celle du bien commun. Reste à savoir maintenant s'il est encore en ce pays une force politique suffisamment saine ? s'il est encore un Parlement suffisamment souverain ? s'il est encore une conscience commune dans cette contrée saguenéenne et jeannoise pour lui rendre sa dignité ainsi perdue, pour remettre en mouvement les mécanismes de survie et les attentions que cette terre sacrée mérite, pour ressouder la chaîne ainsi brisée entre nos deux collectivités, et pour reprendre le contrôle de son histoire et de son destin ?...

Russel Bouchard  
Citoyen et historien  
Pays du Saguenay—Lac-Saint-Jean

## Annexe 3

---

### Le traité Québec—Ilnutsh : une nouvelle manière de penser \*

« Grande est notre faute, si la misère de nos pauvres découle non pas des lois naturelles, mais de nos institutions. »

Charles Darwin,  
Voyage d'un naturaliste autour du monde

[Retour à la table des matières](#)

Le 14 juillet 2000, alors qu'une dizaine d'entre nous tentaient depuis plusieurs mois, en bons citoyens, de trouver une solution politique à la désintégration socio-économique du Saguenay—Lac-Saint-Jean —notre pays intime—, les journaux nous apprenaient que le gouvernement du Québec et les chefs des quelque 4000 descendants d'autochtones regroupés autour de Mashteuiatsh s'étaient entendus sur la conclusion d'un traité liant les deux parties, sans tenir compte des droits, besoins et aspirations collectives de la communauté « blanche » qui dénombre, aujourd'hui, 274,000 citoyens la réduisant ainsi au statut peu reluisant d'une population de seconde zone, une sorte d'irritant pour les négociateurs, une marchandise à prendre ou à laisser dans le package deal.

---

\* À ajouter à la rencontre tenue au Cercle de Presse du Saguenay, le 15 mai 2002, à l'Hôtel Chicoutimi.

Conséquent à ces tractations conduites par des fonctionnaires derrière les portes closes et à l'écart des représentants territoriaux élus (les députés), la démarche citoyenne qui a dénoncé les fondements ségrégationnistes de cet accord n'a rien d'excessive, surtout dans le contexte d'un pays, le Canada, qui, depuis 1982, fait reposer ses fondements sur l'universalité des droits, « indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques » (art. 15). Eu égard à ces assises constitutionnelles, nous réclamons donc simplement notre dû en tant que citoyens et collectivité menacés. Nous réclamons parité de traitement, les mêmes droits, les mêmes avantages, les mêmes protections, la même reconnaissance et la même considération humaine. Autrement dit: une région, le Saguenay— Lac-Saint-Jean, une population qui n'exclut personne, et deux communautés culturelles qui méritent les mêmes égards ; l'une, de culture amérindienne, que nous respectons pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle représente, l'autre, sagamienne, que nous entendons faire respecter pour les mêmes considérants.

Lors d'une récente rencontre avec un journaliste du Progrès-Dimanche (5 mai 2002, A8), les Inutsh Denis Gill, secrétaire général du Conseil de bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean, Main Nepton, conseiller aux négociations territoriales globales, et Clifford Moar, chef du Conseil de bande de Mashteuatsh, déclaraient publiquement ceci : « Sur le Nitassinan ou vaSte territoire ancestral, les Innus vont obtenir notamment le droit à une pleine- autonomie gouvernementale, le droit de procéder à des arrangements financiers et de partager les redevances annuelles perçues par Québec et issues de l'exploitation des ressources naturelles (forêt, mines, ouvrages hydroélectriques, pêche, chasse, trappe, etc.), le droit de participer à la préparation des plans d'affectation des terres ainsi qu'au processus de décision, de planification et de gestion de divers projets de développement socio-économique et environnementaux. » C'est, à peu de chose près, ce que je réclame pour ma collectivité afin d'assurer sa survie, pour qu'elle puisse tendre à son émancipation, à son épanouissement et à son bonheur ! Un point c'est tout Et me faire dire autrement, m'attribuer une pensée, un objectif un tant soit peu différent, serait s'éloigner de la vérité toute simple...

*La solution politique:  
Préalables à une approche  
- vraiment – commune !*

À l'heure où l'Histoire nous confronte, le statu quo, on l'aura compris, n'est plus une alternative envisageable. La voie administrative, qui est à la source de l'actuelle intrigue visant à nous dépouiller officiellement de toute prétention sur le territoire que nous occupons en commun, ayant été épuisée, il reste donc la voie juridique, et plus particulièrement la voie politique qui est celle que nous privilégions pour le moment et sur la base des préalables suivants :

Primo : En tant que société et collectivité régionale, il nous faut d'abord décider si nous voulons vivre ou mourir, et nous reconnaître, Nous, comme une entité politique homogène.

Secundo : Notre problème premier, c'est celui de notre inexistence politique ! Bien que nous soyons une entité culturelle et sociale définie, nous ne sommes rien sur le plan politique ; c'est la majorité montréalaise et quelques fonctionnaires (dont les ministres impliqués) qui décident en notre nom et pour nous. Cela étant, nous devons être impliqués et être partie prenante sur les tables de négociations au même titre que les descendants d'aborigènes à qui nous reconnaissons également ce droit. Nos représentants territoriaux, c'est-à-dire nos députés, doivent nous représenter dans leurs chambres respectives et doivent cesser d'être les faire-valoir des partis politiques dont ils relèvent : ils doivent nous représenter, non pour nous léguer, nous larguer ou nous vendre; mais pour trouver un terrain d'entente viable et acceptable entre les deux entités politiques impliquées (Nous et les descendants d'aborigènes).

Tertio : Et travailler pour trouver un terrain d'entente acceptable, cela signifie, pour un, l'abandon pur et simple de l'Approche Commune qui nous ignore totalement en tant que collectivité<sup>3</sup>, et, pour deux, l'élaboration d'une table de négociations où les mêmes droits- vont être reconnus aux deux collectivités qui forment l'ensemble de la population du Saguenay—Lac-SaintJean. Et cette application devra être étendue à l'ensemble des régions du Québec, pour lui conférer un caractère universel et d'unicité. C'est seulement lorsqu'on aura compris, convenu et accepté à tous niveaux que le territoire du Saguenay— Lac-Saint-Jean forme un tout qui appartient à tous ceux et celles qui y vivent, sans distinction ni exclusion aucune, qu'on pourra décider de la manière de l'utiliser et trouver un terrain d'entente convivial ce qui implique une manière de penser nouvelle,- une ouverture d'esprit, de l'humilité, un sens commun qui dépasse la vision tribale du pays (donc inclusif au lieu d'être exclusif), et des concessions de part et d'autres.

Russel Bouchard  
15 mai 2002

---

<sup>3</sup> Et à cet effet, ne mettons pas la charrue avant les bœufs : les Inuit, pour l'heure et tant qu'un premier traité ne leur sera pas accordé et signé par les deux Parlements fédéral et provincial, ne peuvent évoquer les « droits ancestraux » pour revendiquer ces territoires au nom des « droits territoriaux ». Car les « droits territoriaux », en vertu de la Constitution canadienne (art. 35 (3) et art. 25) sont des « droits issus de traités » (ce dont ils n'ont pas encore), et nullement des « droits ancestraux » comme ils le prétendent. Et il faut bien prendre note que, dans le présent contexte, les pouvoirs politiques sont devenus tout à fait impuissants à contrer le cours des événements en ce qui concerne l'affaiblissement de notre collectivité : car personne ne peut empêcher notre chute démographique et la croissance des autres...

## Annexe 4

---

### Les deux chevilles rouillées de l'édifice constitutionnel canadien

[Retour à la table des matières](#)

Maintenant que M. Chevrette a reculé sur la plupart des points litigieux de cette inextricable toile d'araignée dont il est le principal architecte, maintenant qu'il a remis aux calendes grecques la -conclusion de son Traité (voir là plupart des journaux du dimanche 10 novembre 2002), et que le gouvernement fédéral, en bon jésuite, attend de voir ce qui va ressortir de ce sordide jeu de pouvoir auquel il a lui-même pris part, l'affaire mérite d'être mise en perspective sous un angle différent.

En effet, avec le recul et à la lumière des derniers événements, les articles 25 et 35 de la constitution canadienne et les tiraillements internes qu'ils provoquent depuis l'annonce du projet de Traité titré Approche commune, donnent la mesure de ce qu'est finalement devenu le Canada, vingt ans après le coup de force de Pierre-Elliott Trudeau, et de ce qu'il adviendra du pays *usque ad mare* si l'on n'y trouve remède d'ici peu. Qu'importe la « noblesse » du motif qui a amené les pères de la constitution à inclure ces deux chevilles rouillées dans la voûte de l'édifice fédéral qui a pris forme au début des années 1980, peu importe si la raison invoquée par tout un chacun pour justifier l'injustifiable est celle de réparer les « erreurs du passé » (sic) eu égard aux descendants d'aborigènes, il n'en demeure pas moins que sur le plan constitutionnel les pères de la démocratie

canadienne ont convenu d'établir des qualités de citoyens sur la base de l'origine ethnique et culturelle... ce qui est l'apartheid!

Au Canada, depuis le rapatriement constitutionnel de 1982, on n'en sort pas : tous sont égaux en principe et en droits... sauf; évidemment, celui qui peut se qualifier autrement, selon qu'il soit statué «autochtone » ou pas ! Dans ce contexte, le citoyen canadien qui se sent lésé, oublié ou injustement traité à cause de ce considérant discriminatoire incontournable, doit essayer de se définir à son tour un statut particulier en sollicitant les autres ressorts qui ont été forgés à cet effet dans la même loi suprême : notamment les articles 1, 15 et 24 de la « Charte canadienne des droits et libertés » qui est le fondement inexpugnable de la règle de droit dans ce pays ; l'article 27 qui coordonne toute interprétation de la charte en fonction de « l'objectif de promouvoir la valorisation du patrimoine multi-culturel des Canadiens » ; l'article 35 qui traite des « droits des peuples autochtones du Canada », et dont le sens a été dévié de l'esprit qui l'a fait se concevoir ; l'article 36 qui réfère à la péréquation et aux inégalités régionales ; et l'article 52 qui « rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit ».

Bien que je sois d'avis que les articles 25 et 35 sont des chancres mous constitutionnels qui neutralisent la vraie portée du sens commun, et qu'ils portent en eux les germes de la tyrannie, de l'injustice et de la haine, ces deux articles dissonants n'en soumettent pas moins —pour l'heure—la Charte canadienne des droits et libertés, voire la constitution elle-même.

Quand on comprend qu'un privilège accordé aux uns, en vertu de la loi du sang, est une atteinte directe aux droits humains fondamentaux et qu'il contrevient à la Déclaration, universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 ; quand on découvre que la loi suprême du pays est de plus en plus subordonnée à des considérants ethniques rétrogrades ; et quand on subit une telle injustice sur la foi de ce diktat dégénérateur, l'éventail des possibilités se réduit dès lors à bien peu de chose: 1- accepter bêtement l'injustice et subir la tyrannie sans dire mot, ce qui est l'esclavage ; 2- abattre ce système par la force et réduire à l'impuissance ceux qui le soutiennent, ce qui est la révolution; 3- refaire la constitution et repenser le Canada avec toutes les difficultés et tous les risques inhérents à une -telle entreprise ; 4- tenter de faire agir positivement la constitution en tâchant de vérifier s'il n'y a pas moyen de rétablir, sinon la justice, du moins une certaine équité entre les droits des uns et les droits des autres, et de voir s'il n'y a pas moyen d'ajuster, pour un temps, le rapport de forces entre les communautés ethno-culturelles vivant sur un même territoire.

Et encore que ce ne soit point là l'expression d'un idéal de justice tel que cela se conçoit dans une démocratie où le principe de l'égalité des droits et des chances est supposé servir de fondement à la justice et à la liberté, c'est cette dernière avenue politique que j'entends bien privilégier..., du moins jusqu'à ce que l'échec de ma propre démarche citoyenne confirme l'impossible dérive constitutionnelle qui sévit dans ce pays et provoque l'Histoire...

Russel Bouchard  
10 novembre 2002

## Annexe 5

---

À M. Louis Bernard  
(Consultant, Montréal)

Chicoutimi, le 12 novembre 2002

Cher monsieur,

[Retour à la table des matières](#)

Dans la suite de notre rencontre du 31 octobre dernier, j'ai pensé qu'il nous plairait de prendre connaissance de ma dernière réflexion référant aux articles 25 et 35 de la constitution canadienne. Selon mes propres observations, il ressort notamment de ces trois dernières années de lutte que je mène pour la reconnaissance et la considération des miens (et selon ce qui ressort de la visite de M. Chevrette à l'intérieur de nos frontières), que les populations impliquées désirent un traité...- mais pas à n'importe quel prix! Et il relève du paralogisme le plus simpliste (ou de la mauvaise foi la plus vilaine, c'est selon) que d'oser prétendre, comme il a été énoncé publiquement à de nombreuses reprises par certains prosélytes de l'Approche commune, que « le pire des règlements vaut le meilleur des procès » (sic). Va pour le droit civil auquel s'adresse cette maxime, j'en conviens, mais certainement pas dans un cas de droit public où ce sont les conditions d'existence de communautés entières qui sont en cause.

Toute solution ne peut venir que de nous, que de notre capacité et de notre désir d'évaluer convenablement les possibles dans le réel Je vous dirai simplement : respectez ces neuf communautés associées pour le meilleur et pour le pire depuis 400 ans dans le combat pour la survie et la survivance. Comprenez qu'elles

aiment leur « pays » autant que les neuf communautés inlutsh impliquées ou en voie d'être impliquées ; qu'elles y tiennent et qu'elles se sentent plus menacées que protégées par vos projets (avec raison d'ailleurs D. Considérez, comme une condition sacrée, comme un préalable absolument incontournable, leur sentiment d'appartenance et leur attachement à leur mémoire, à leur histoire et à leur « pays ». Reconnaissez-les, elles aussi, en tant que collectivités particulières ainsi que le permet la constitution. Tentez de combler leurs attentes en terme de justice et de respect du droit à l'égalité des chances, et non en terme de rendements ; ne roulez pas cette affaire comme on roule l'implantation d'un casino ou la construction d'une route en territoire conquis, mais comme un traité, un vrai, c'est-à-dire la base d'un pacte social où chacun y trouve son avantage et sa place ; et vous n'aurez plus à vous objecter à un référendum dans les milieux impliqués puisque la très grande majorité des citoyens qui les composent y verront un réel bienfait.

Quand les gens me demandent à la fin de chacune de mes rencontres : « Que va-t-il nous arriver M. Bouchard si ce traité est signé sans que nous y ayons pris part et sans que nous y tenions une place digne de respect ? » Je leur réponds : —De deux choses l'une mes amis ou nous sommes déjà morts, et il ne se passera rien; ou il nous reste encore quelques réflexes de survie... et je vous laisse le soin de deviner ce qui risque de s'ensuivre... Et cela m'attriste grandement, croyez-moi, que nous en soyons rendus là!

Pour conclure, permettez que je vous pose à mon tour une question qui m'intrigue depuis le tout début de cette affaire comment un dossier d'État d'une telle importance, un dossier qui concerne plus précisément l'intégrité territoriale et les droits constitutionnels fondamentaux inaliénables, a-t-il pu être confié à un « Consultant Inc. » habilité à défendre des intérêts corporatifs, sans qu'il y eut, sinon félonie à quelque part au sein de l'appareil parlementaire, du moins abdication de l'État dans ce qu'il a de responsabilités les plus sacrées, le territoire et les hommes ? Je ne crois pas qu'il soit superflu de vous préciser ce que vous savez déjà sans doute, que nul ne peut donner une interprétation des choses qui est contradictoire à l'article 15 de la loi constitutionnelle du Canada, sans avoir obtenu, et je cite une portion de l'article 38, « des résolutions des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins cinquante pour cent de la population de toutes les provinces ».

Avec mes hommages et l'esprit de mes meilleurs dispositions, je vous prie de me croire très philosophiquement vôtre, et de ne jamais douter qu'envers et contre tous j'entends être et rester bien humblement, -

Russel Bouchard  
Du Pays de mon âme

## Annexe 6

---

### Le terrain de golf des Inutsh et le pot-au-feu sagouin de Michel Vastel ! \*

[Retour à la table des matières](#)

Monsieur Vastel, si vous étiez anxieux à l'idée que je puisse manquer votre chronique éditoriale de ce 19 novembre 2002, rassurez-vous c'est fait depuis l'aube !

Vous dites d'abord : « La bonne entente est telle entre les deux communautés que le Conseil de bande de Mashteuiatsh signe des ententes avec la MRC pour les services de pompiers ou la collecte des ordures. Et au Rendez-vous des régions, les deux communautés ont présenté ensemble une proposition de Fonds régional de développement économique que le gouvernement n'a pas osé refuser. Et sachez, ajoute Louis Routhier, que le président du magnifique Club de golf de

---

\* Réplique à la chronique éditoriale de Michel Vaste!, dans les journaux Le Quotidien et Le Soleil du 19 novembre 2002, sur le contentieux de l'Approche commune. Dans le premier journal, la diatribe de Vastel a été titrée « Bon-ententistes du Lac-Saint-Jean et « péteux de broue » du Saguenay » ; et dans le second, « Les bon ententistes du Lac-Saint-Jean ». Ma réplique a été acceptée par l'équipe éditoriale du journal Le Quotidien et publiée dans l'édition du 20 novembre 2002 (sous le titre « Le blues du business man... ») avec quelques corrections imposées qui n'ont pas trahi le sens du propos mais elle a été refusée manu militari par l'équipe éditoriale du journal Le Soleil, qui a exigé un écrit plus timoré pour me donner accès à mon « droit » (!) de réplique.

Saint-Prime était, jusqu'à tout récemment l'ancien chef de Mashteuiatsh, Rémi Kurtness, négociateur en chef de l'Approche commune pour les autochtones »

Et vous dites ensuite « Il n'y a pas de communauté autochtone au Saguenay, mais de gros intérêts menacés par l'extension des droits de chasse et de pêche. Vous mettez ensemble un historien en mal de publicité, Russell Bouchard, un ancien maire de La Baie, Réjean Simard, qui a beaucoup d'amis dans les pourvoies, un maire de la nouvelle ville de Saguenay, Jean Tremblay, qui fait fi èche de tout bois pour emmerder le gouvernement et mousser sa propre carrière politique, et vous avez un cocktail explosif Le détonateur~ ce sont des animateurs de radio qui gonflent leurs cotes d'écoute à grands coups de gueule. »

Heureux qu'il en soit ainsi ! C'est une opinion ! La vôtre ! Pour l'heure !... Mais c'est réduire à bien peu de choses l'objet de mon propre refus et celui de la population saguenéenne —et jeannoise qui sont loin d'être comme un bloc sur ce sujet comme vous le sous-entendez. Maintenant que vous avez mesuré le terrain de golf de Saint-Prime—Mashteuiatsh en vue de votre prochain séjour au Lac-Saint-Jean, et que vous avez passé la langue sur la louche, il vous reste à lever le couvercle de la marmite et tâcher de bien démêler les ingrédients qui y mijotent sous pression. Bien que j'ai très peu à vous offrir pour finir vos vacances chez moi, j'attends néanmoins votre visite dans nos murs pour voir de quoi nous nous nourrissons, et j'imagine que MM. Simard et Tremblay se feront un devoir de vous bien accueillir au digestif.

Cela dit, sachez qu'il n'y a pas de communauté autochtone au Lac-Saint-Jean puisque l'Humanité avec un grand « H » a pris son pieux en Afrique et que le peuplement de l'Amérique tous azimuts est le fruit de plusieurs vagues migratoires successives ; et il n'y a pas de petits intérêts au Lac-Saint-Jean, mais de gros intérêts promis à l'élite ilnut par la multinationale Hydro-Québec, par les multinationales diamantifères qui râpent présentement la cime des monts Otish (une portion du futur Innu Assi de Mashteuiatsh !!!), et par les multinationales de la forêt qui ont de bonnes assises à Mashteuiatsh et à Saint-Prime.

Vous mettez ensemble un ingénieur forestier de Saint-Prime en mal de ses CAFS, Louis Routhier, un maire de Saint-Prime, Bernard Généreux, qui n'a de cesse de tremper son os de ragoût dans la marmite du conseil de bande de Mashteuiatsh, un négociateur ilnut, Rémi Kurtness, qui rêve d'offrir une rivière de diamants à sa fée des bois, et un journaliste de Montréal, Michel Vastel, qui adore passer sa langue sur la marmite sans payer son couvert, et vous avez là une recette parfaite pour chanter le blues du businessman...

Russel Bouchard  
(avec un seul « l »)

## Annexe 7

---

### À Michel Vastel \*

Le Soleil, Québec)

Chicoutimi, le 20 novembre 2002

Cher Monsieur,

[Retour à la table des matières](#)

Je vous reviens avec la chronique que vous avez publiée hier (19 du mois) -sur l'Approche commune. La direction du journal Le Soleil n'ayant pas accueilli favorablement ma première réplique, qu'elle jugeait par trop directe, je me reprends

---

\* Seconde réplique à la chronique éditoriale de Michel Vastel, du 19 novembre 2002, sur le contentieux de l'Approche commune. Après des corrections imposées par l'équipe éditoriale du journal Le Soleil, elle a été publiée — avec deux ou trois dents en moins ! — dans l'édition du 21 novembre 2002, sous le titre « L'Approche commune et le Saguenay—Lac-Saint-Jean ! Une façon d'occuper le territoire qui n'a rien à voir avec la gestion d'un terrain de golf ».

Et cette difficulté est loin d'être une exception qui confirme la règle ! Elle a été le lot de tous ceux et celles qui, depuis le 14 juillet 2000, ont osé combattre et questionner l'entente par la voie médiatique (entendons les journaux). Ce cas particulier de censure permet d'illustrer à quel point la démocratie a subi un net recul au Québec pendant ces trois dernières années ; un Québec qui, n'ayons pas peur des mots, n'a plus rien à envier aux pires excès obscurantistes de la Grande Noirceur duplessiste. Et l'occasion est trop belle, trop unique, trop inattendue, pour témoigner et dire à quel point la grande presse du Québec — nommément les journaux La Presse et Le Devoir — n'ont pas su répondre adéquatement aux besoins qu'exigeait un tel débat. Certes, ils se sont arrachés comme des chiffonniers les lettres de M. Parizeau (La Presse, 28 août 2002), qui s'était pourtant tenu à l'écart de cette affaire depuis trois ans et qui en savait bien peu sur icelle ; mais ils ont rejeté tous les écrits qui, comme les miens, s'écartaient de la ligne droite étirée jusqu'au point de rupture, par leurs collaborateurs et l'élite bien pensante.

Si les gouvernements du Québec et d'Ottawa, si les négociateurs de toutes les parties, ont tardé à rendre publiques les documents sur l'Approche commune, c'est qu'ils ont eu la partie très-très facile du côté de la presse écrite, une presse plus prompte à condamner la dissidence et à pontifier ceux et celles qui se sont fait les agents d'un faux sentiment de culpabilité nationale à l'égard des descendants d'autochtones. Leur silence coupable, doit être questionné par cette commission parlementaire à qui il incombe, aujourd'hui, de corriger cette inacceptable dérive. Quand un peuple ne peut plus critiquer des projets politiques de cette envergure par les voies démocratiques requises et qu'il voit sa patience soumise à une telle épreuve, il ne lui reste que la rue pour ce faire. Trouvons-nous heureux que ce ressort ne se soit pas rompu sous la pression...

donc ce matin en espérant trouver les mots justes pour vous dire ce que j'en pense dans le court espace qui m'est alloué.

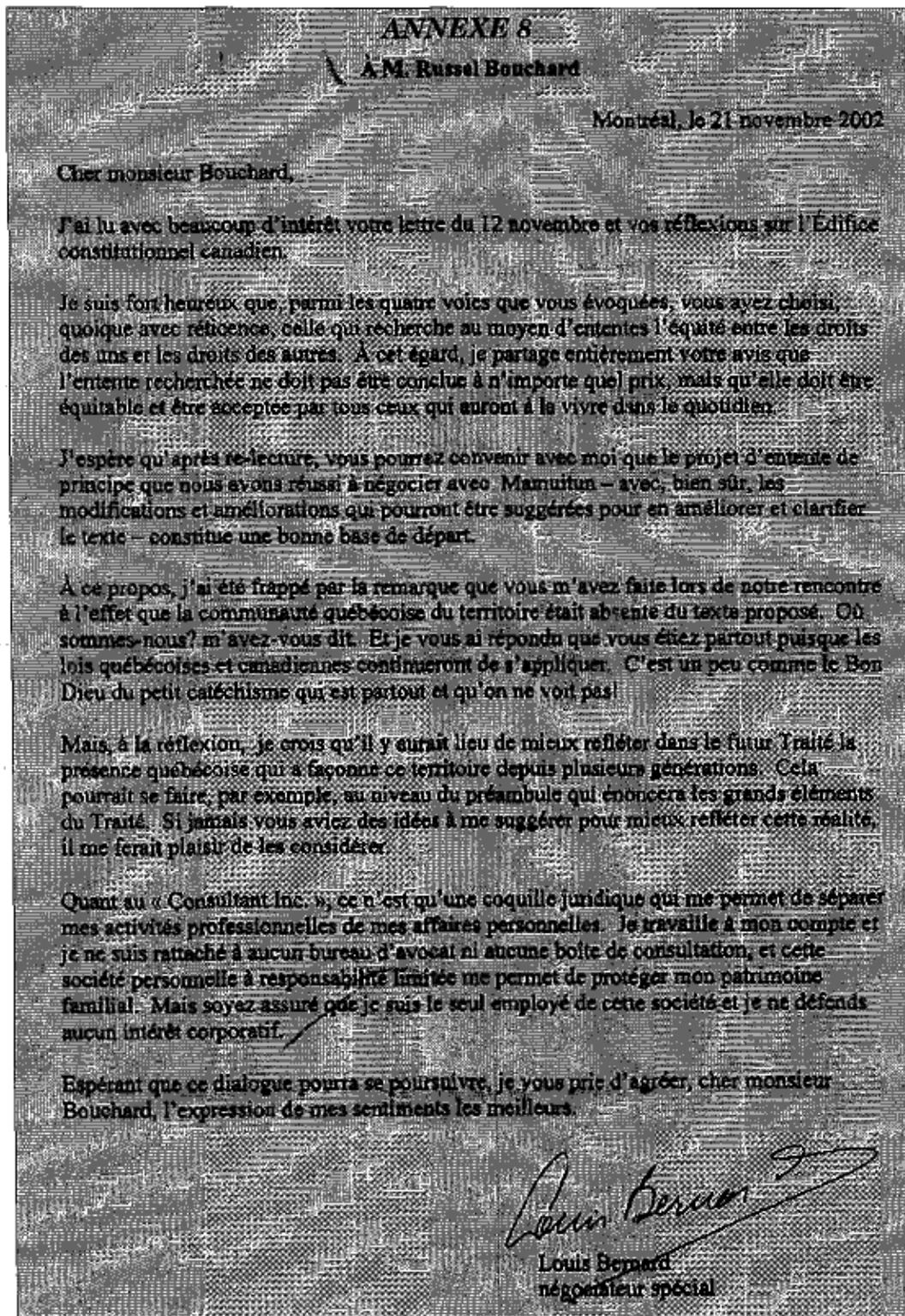
Sans nous donner les raisons objectives qui nous permettraient de discuter sur le fond de vos engagements, vous donnez votre appui inconditionnel aux promoteurs de l'Approche commune. Sans en fournir les preuves, vous accusez péremptoirement les porte-étendards de la faction adverse (notamment le maire de Saguenay, l'ex-maire de La Baie et moi-même) d'être uniquement motivés par des intérêts vils et mesquins. Sans même nous avoir rencontré, ne serait ce que pour vérifier la contrepartie de vos informateurs et de faire correctement votre job, vous clivez l'actuel débat entre gens du Lac et gens du Saguenay, ce qui est en dehors de toute réalité, ce qui n'est pas sans conséquences pour notre futur et notre bon voisinage, et ce qui est loin de soulager la tension réelle qui s'est développée de part et d'autre depuis le 14 juillet 2000. Et vous terminez votre libelle diffamant en demandant au P.M. Landry de signer au plus vite ce Traité afin de ne plus avoir à entendre « l'écho des braillards du Saguenay ».

Quoi dire pour répondre à des attaques aussi énormes et aussi peu songées en un si court espace ? Pour un, sachez que les conséquences de cette entente historique —qui est le fait le plus important de l'histoire du Saguenay—LacSaint-Jean depuis la création de la Traite de Tadoussac. en 1652— a bien peu à voir avec la cueillette des ordures orchestrée par la MRC, Mashteuiatsh et les localités voisines. Pour deux, sachez qu'il s'agit ici de sceller dans un Traité immortel une manière nouvelle d'occuper, d'habiter, de cohabiter et de survivre sur ce territoire ancestral (pour -nous aussi I), et que cela a, de fait, bien peu à voir avec la gestion du terrain de golf de Saint-Prime dont vous vantez les mérites et où l'élite du haut du Lac courent après leurs trous pendant que leur propre jeunesse fait ses valises pour chercher du travail à Montréal (comme au Saguenay d'ailleurs). Et sachez enfin, que je n'accepterai jamais qu'un folliculaire étranger à ma vraie patrie, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, et en l'occurrence vous, M. Vastel, s'attaque à son peuple, le mien, qui a gagné à force de bras le droit à son histoire, le droit d'occuper pleinement ce territoire, le droit de le défendre contre toute invasion, et le droit d'y mourir dans l'amour des siens...

Cela dit, si vous cherchiez une manière de heurter les gens d'ici dans ce qu'ils ont de plus sacré, sentez-vous comblé, vous y êtes arrivé!

Russel Bouchard  
(avec un seul «1»)

Annexe 8



## Annexe 9

---

### À M. Louis Bernard

(Consultant, Montréal)

« Heureuse au fond des bois la source pauvre et  
pure Heureux le sort caché dans une vie obscure. »  
Lafontaine, élégie Aux nymphes de Vaux

Chicoutimi, le 25 novembre 2002

Cher monsieur,

[Retour à la table des matières](#)

Merci pour votre lettre datée du 21 du présent. À votre première question, je répons Oui, Dieu est partout Et, croyez-moi, cela me rassure dans ces longs moments où je me morfonds à sonder les profondeurs de l'Éternité. Mais en attendant que je sois appelé par Lui pour y prendre ma place, ce mystère de la foi n'empêche pas qu'un tiers de l'humanité crève littéralement de faim sous nos yeux, et que le deuxième tiers fait la guerre au troisième pour lui enlever son croûton de pain et le réduire à l'état du premier.

À votre deuxième question, ma réponse doit dissiper tout doute en ce qui nous concerne. Comprenez que j'apprécie à sa juste valeur l'honneur que vous me faite par votre retour d'épître. Mais la vision que je nourris de ce projet de Traité que vous négociez au premier titre pour les «intérêts» du Québec m'apparaît encore aux antipodes de la vôtre, et elle vous sera communiquée en temps et lieu, en même temps que le public ; ce sera alors aux citoyens d'en disposer à leur convenance, de s'en inspirer ou de la rejeter s'ils n'y trouvent leur compte.

On a tort de croire qu'on choisit ses luttes et ses combats I La vie nous les propose, nous y prépare, et nous laisse le champ libre pour accomplir notre destinée dans cette suite semée de refus, de hasards et d'impondérables. On a le choix d'accepter ou de se détourner vers d'autres contraintes. Comme j'ai accepté, j'entends bien rendre mon voyage jusqu'au bout, dans l'honneur et la dignité, pour le meilleur et pour le pire. Mon affaire peut vous paraître sans doute un peu fleur bleue et dépassée par ces temps dissolus, mais c'est ma façon d'exprimer mes humanités. À parler plus proprement, il n'y a pas de prix à mes engagements envers ceux et celles qui ont foi en moi. Certes, ils sont un peu éparpillés dans leur lutte pour la survivance, ils me déçoivent parfois par leur naïveté et leur trop grande bonté envers les étrangers qui les tondent jusqu'au sang; mais c'est mon peuple, je n'en dirai rien de mal et j'entends rester solidaire à sa destinée jusqu'au bout. Quoiqu'il advienne !...

Pour en finir avec la question de cette... « coquille juridique » qui vous « permet de séparer [vos] activités professionnelles de [vos] affaires personnelles », ne vous sentez pas heurté par mes propos si je vous dis encore que votre réponse ne dissipe en rien l'épais nuage de brume qui couvre un dossier d'État d'un intérêt aussi capital que celui de l'Approche commune. Contrairement à vous, mes activités professionnelles sont intimement liées à mes préoccupations personnelles ; je travaille à mon compte pour le bien de ma collectivité malgré l'absence de salaire et sans attendre autre chose en retour que la satisfaction du devoir accompli et le modeste patrimoine familial que j'ai réussi à accumuler en mêlant mes sueurs à celles de ma douce ma belle pour assurer un confort minimum à ma famille, ne m'a pas empêché de consacrer mes charismes, mes aptitudes, mon art et mon temps aux intérêts souverains de ma collectivité qui me le rend bien par ses témoignages d'appréciation et par l'amour qu'elle me porte.

Vous assurant de mes meilleurs sentiments, acceptez que je sois et reste encore et pour toujours,

Russel Bouchard  
Sub specie oeternitatis

Ce mémoire sur l'Approche commune  
a été tiré à 20 exemplaires sur du papier ordinaire,  
et à un exemplaire spécial sur du papier Synergy Bond 24 lbs, 25% coton.  
Composé en New Century Schlbk corps 11 auto,  
chaque exemplaire a été numéroté à la main  
et autographié par l'auteur.

© Russel Bouchard

Ghikstimitch

Janvier 2003